

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

Septième Conférence des Directeurs des pêches
(28 février – 4 mars 2011, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)

Document d'information 7

Original : anglais

**Modification du mandat du Comité *ad hoc* de
l'Initiative internationale pour les récifs coralliens
et écosystèmes associés (ICRI)
sur les activités de pêche récifale**

Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens
International Coral Reef Initiative (ICRI)

www.spc.int/fame/

Modification du mandat du Comité *ad hoc* de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens et écosystèmes associés (ICRI) sur les activités de pêche récifale

Adopté le 12 novembre, lors de la 25^e Assemblée générale de l'ICRI (Apia, Samoa)

Le Comité *ad hoc*, en collaboration avec les membres de l'ICRI, les experts internationaux et les professionnels du secteur, examinera les questions suivantes et formulera une **recommandation** ainsi qu'un ensemble de directives, le cas échéant :

Élaborer un projet de résolution sur l'importance de la gestion durable des concentrations de poissons de récif corallien pour la reproduction. Ce projet sera soumis pour observations et approbation à tous les membres de l'ICRI.

Il sera ensuite présenté par le co-président de l'ICRI, au nom de l'Initiative, à la prochaine Conférence des Directeurs des pêches qui se tiendra au siège de la CPS, à Nouméa, en février 2011.

Envisager les moyens d'encourager les organisations halieutiques compétentes à :

- Cerner l'importance économique des activités de pêche récifale et fournir des indications sur l'état actuel de ces ressources et leur viabilité à long terme.
- Cerner l'ampleur et la pertinence du commerce illégal, non réglementé et non contrôlé (local et transfrontière) au regard de l'objectif d'exploitation durable des ressources halieutiques.
- Déterminer si les capacités (financières et humaines) et le suivi actuels sont suffisants et adéquats pour répondre aux impératifs de gestion actuels et futurs et atténuer les pressions exercées sur les ressources halieutiques.

Recenser les nouvelles techniques ou activités susceptibles de constituer une menace ou une solution dans le domaine de l'exploitation durable des ressources récifales.

Étudier la viabilité des activités axées sur la capture et l'élevage de poissons au stade post-larvaire en tant que nouvelle source de revenus et option permettant d'atténuer la pression exercée sur les stocks halieutiques.

Recenser les organisations régionales de gestion de la pêche œuvrant activement en faveur d'une utilisation durable des ressources récifales.

Dresser la liste des enseignements que les membres de l'ICRI ont tirés de leur expérience dans le domaine du soutien et de la promotion de la gestion durable des ressources récifales.

Promouvoir la recherche sur les zones de concentration de poissons pour la reproduction afin de mieux connaître leur contribution essentielle à l'exploitation durable de la ressource, ainsi que la nécessité de les protéger.

La **recommandation** sera soumise pour examen à la prochaine assemblée de l'ICRI.